

## Carte bancaire : banques casino délivrées lors d'op. commerciales

## Par maryelyzab, le 01/12/2009 à 10:57

## Bonjour,

lors d'une opération commerciale j'ai contracté un 4 fois sans frais avec remise de 10% de mon achat, à conditions de souscription à une carte bancaire casino. gratuite la première année.

j'ai voulu au terme de cette première résilier la carte, le service cartes m'a informé qu'il fallait le faire 3mois avant la date anniversaire de contrat et que par ailleurs il était trop tard pour cette année et que donc je serai débitée de 15€annuelle pour le carte.(et la résilierai l'année prochaine)

seulement me retrouvant sans travail et plus beaucoup de ressources je voudrais éviter d'être débitée et résilier cette carte.

y a t-il une possibilité de vérifier s'ils sont dans leur droit et/ou d'agir par dérogation?

MERCI CORDIALEMENT.